

Surveillance épidémiologique de la brucellose

Brucella spp. – 2019-2021¹

Auteurs: T. Lernout, M. Mori

Messages clés

- Le nombre de cas de brucellose en Belgique est faible, avec 16 cas au total rapportés au cours de la période 2019-2021, dont 14 cas confirmés par le CNR et 2 cas supplémentaires rapportés par le système de déclaration obligatoire.
- Les cas sont liés à une exposition pendant un voyage en zone endémique, notamment dans le bassin Méditerranéen.
- Aucun cas confirmé autochtone de brucellose n'a été recensé en Belgique depuis 2012. Par contre, un cas de contamination par voie alimentaire a été rapporté en 2021, suite à la consommation de produits laitiers non pasteurisés achetés en Belgique, mais importés de Sicile.

Sources d'information

- Surveillance épidémiologique par le [CNR](#), situé à Sciensano.
- Données de la déclaration obligatoire.

Définition de cas

- Cas confirmé : signes cliniques compatibles associées à une isolation du germe (au début de la maladie), à un test PCR positif ou à un test sérologique positif (sérodiagnostic de Wright, Rose Bengale, Elisa).
- Cas probable : signes cliniques compatibles et lien épidémiologique (exposition à un animal malade, à des aliments/produits animaliers contaminés, ou à une source commune d'infection).

Epidémiologie

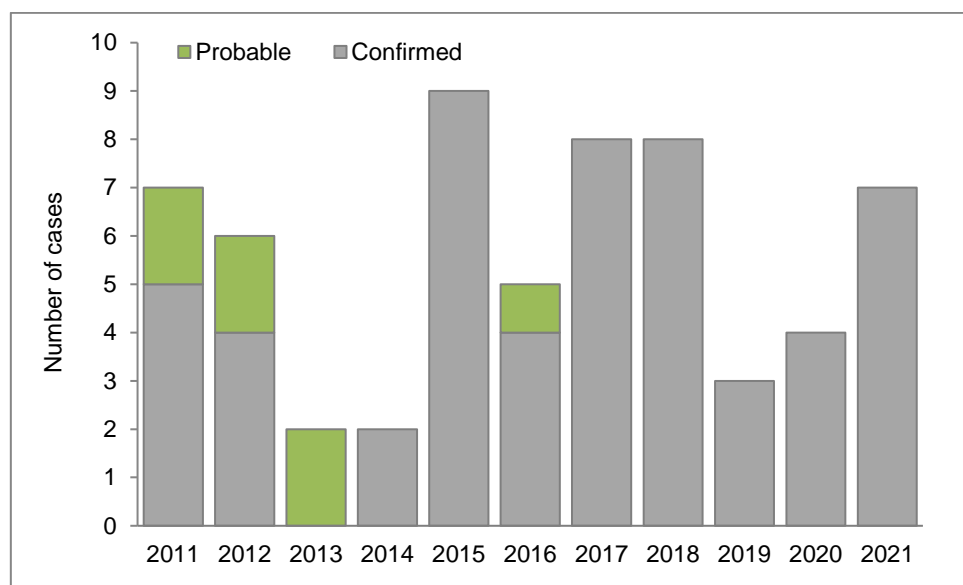
- Nombre de cas : en 2019, 2020 et 2021, il y a eu au total 3, 5 et 8 cas de brucellose rapportés en Belgique, dont respectivement 3, 4 et 7 cas ont été confirmés par le CNR. Les deux autres cas (probables) ont été rapportés par le système de déclaration obligatoire (1 en Flandre et 1 à Bruxelles), sans confirmation par le CNR. Sur les 16 cas au total au cours de la période 2019-2021, 10 (63 %) ont été déclarés aux autorités compétentes, ce qui indique toujours une sous-déclaration de la maladie. Le nombre de cas reste globalement stable, avec des fluctuations annuelles, dont notamment un nombre plus faible de cas en 2019 et 2020 (tendance basée sur les données du CNR uniquement, Figure 1).
- Sexe : 9 des 16 cas rapportés étaient des femmes (56 %).

¹ En raison de la charge de travail élevée pour COVID-19, il n'y a pas eu de rapport publié en 2019 et 2020. Le présent rapport décrit donc l'évolution sur une période de trois ans.

- Âge : variation entre 4 et 72 ans, avec une médiane de 51 ans, comparable aux années antérieures.
- Espèce de *Brucella* : information disponible pour 8 personnes, dont 4 infectées par *Brucella melitensis* biovar 3, 3 par *Brucella melitensis* biovar 1 et une par *Brucella abortus* biovar 3. Ceci est également comparable aux années antérieures.
- Origine de l'infection : parmi les 11 personnes pour lesquelles l'information était disponible (69 %), cinq avaient séjourné en Turquie et une personne respectivement en Albanie, Arménie, Afghanistan, Erythrée et Israël. Pour la 11^e personne (infectée en 2021), il s'agit du premier cas de contamination domestique en Belgique. La personne a rapporté un contact avec des animaux (notamment des chèvres) lors d'une visite d'une ferme éducative en France, mais les investigations menées n'ont pas mis en évidence une source possible de contamination (pas d'animaux infectés) et la souche isolée du patient ne présente aucune relation génétique avec les souches françaises. La source de contamination suspectée était la consommation de produits laitiers à base de lait cru achetés en Belgique (mais importés de Sicile, Italie), suite à une très forte similarité de la génétique de la souche du patient à celles de la Sicile en 2021.
- Source de l'infection : rarement documentée. Deux personnes ont consommé des produits à base de lait cru (en Arménie et en Belgique, voir plus haut) et une autre personne rapportait un contact avec des animaux en Turquie.

Figure 1 : Nombre de cas de brucellose confirmés et probables rapportés par an, Belgique, 2011-2021

(Source : CNR pour *Brucella* spp.)



Importance pour la santé publique

En Belgique, le nombre de cas de brucellose rapportés chez l'homme reste faible, et excepté quelques cas autochtones en 2012, les infections sont principalement liées à un séjour en zone endémique. En 2021, une personne a été infectée suite à la consommation de produits laitiers achetés en Belgique, mais importés de la Sicile. Les derniers cas confirmés autochtones (n = 3) datent de 2012 et étaient liés à une exposition professionnelle, chez des personnes travaillant dans des exploitations où avaient eu lieu une épidémie de brucellose bovine cette année-là. Le programme de surveillance animale mis en place par l'Agence

fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca) n'a identifié aucun cas de brucellose animale depuis janvier 2013.

Dans d'autres pays en Europe, la brucellose reste une zoonose importante, même si une baisse a été observée dans le nombre de cas rapportés à l'ECDC au cours de la période 2016 à 2020 (données les plus récentes disponibles). Pour cette dernière année, un nombre plus faible de cas doit être interprété dans le contexte de l'épidémie de COVID-19, avec des restrictions de voyage pour beaucoup de pays. Les incidences les plus élevées en 2020 ont été rapportées en Grèce, au Portugal et en Suède.

Différentes espèces de bactéries *Brucella* infectent généralement des animaux différents. Il existe cinq espèces de bactéries connues pour causer une brucellose chez l'homme. L'espèce isolée le plus fréquemment chez les cas humains diagnostiqués en Belgique est *Brucella melitensis*, qui est l'espèce la plus répandue chez les ovins/caprins. Le biovar 3, retrouvé chez 4 personnes au cours de la période 2019-2021, est prédominant dans les pays méditerranéens et au Moyen-Orient. Il convient donc de penser à la brucellose en termes de diagnostic différentiel en cas de symptômes compatibles chez des personnes revenant d'un voyage à l'étranger, particulièrement dans un pays de la région du bassin méditerranéen.

Plus d'informations

- Agence pour une Vie de Qualité (AViQ). Fiche informative sur la brucellose. Disponible sur : <https://www.wiv-isp.be/matra/fiches/Brucellose.pdf>
- Agence fédérale pour la sécurité de la chaîne alimentaire (Afsca). Brucellose. La situation en Belgique. Disponible sur : <http://www.afsca.be/santeanimale/brucellose/#situ>
- European Centre for Disease Prevention and Control (ECDC). Brucellosis - Annual epidemiological report for 2020. Disponible sur : https://www.ecdc.europa.eu/sites/default/files/documents/AER_2020_Report_BRUC.pdf